

## CONSTATATION DE LA REALISATION DU DIVIDENDE OPTIONNEL

Dans le cadre du dividende optionnel offert aux actionnaires de Montea, la réalisation de l'augmentation de capital de Montea été constatée le 12 juin 2015. Le capital social de Montea a été augmenté de €4.956.680,94 par l'émission de 243.213 nouvelles actions. Le capital social de Montea est actuellement représenté par 9.211.701 actions. Les actions nouvellement créées seront normalement admises à la négociation sur Euronext Brussels à partir du 15 juin 2015.

Les droits à dividende qui n'ont pas été apportés seront payés en liquide, ainsi que les éléments en liquide pour les actionnaires qui ont souscrit à des actions nouvelles (les éléments en liquide s'élèvent à €0,44 par 44 coupons apportées des coupons n° 13 et à €0,27 pour 47 coupons apportés des coupons n° 14). Le montant total net à distribuer s'élève à €3.392.474,66.

Le règlement effectif des dividendes aura lieu le lundi 15 juin 2015, au choix des actionnaires, sous la forme de (i) la remise des nouvelles actions émises en échange de l'apport des droits à dividende, (ii) le paiement du dividende en liquide, ou (iii) une combinaison des deux modalités de paiement ci-dessus. L'augmentation de capital sera utilisée pour financer la poursuite de la croissance de Montea.

➤ **Publication en application de la loi du 2 mai 2007 sur la publication des participations importantes (loi sur la Transparence)**

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital et à l'émission de 243.213 nouvelles actions pour un prix d'émission total de €33,2210 (plus précisément €20,38 de capital et €12,841 de prime d'émission), le capital souscrit total de Montea s'élève le 12 juin 2015 à €187.735.233. À partir de cette même date, le capital sera représenté par 9.211.701 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants ne donnant pas droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'Assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (c'est-à-dire notifications en cas de (notamment) atteinte, dépassement ou non-atteinte des seuils légaux ou statutaires).

Outre les seuils légaux, les statuts de Montea prévoient un seuil statutaire complémentaire de 3% en application de l'article 18, §1 de la loi sur la Transparence.

### MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SCA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés au Benelux et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Le 8 mai 2015, Montea a été le premier investisseur immobilier belge à recevoir la Lean & Green Star en reconnaissance de la diminution effective d'émissions de CO2 (- 26%) dans son portefeuille immobilier belge. Au 31/03/2015, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 663.562 m<sup>2</sup>, répartis sur 43 sites. Montea SCA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Bruxelles (MONT) et Paris (MONTP).



### CONTACT PRESSE

Jo De Wolf  
+32 53 82 62 62  
[jo.dewolf@montea.com](mailto:jo.dewolf@montea.com)

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

[www.montea.com](http://www.montea.com)